



REGLEMENT PARTICULIER « Grand Prix Karting de la REUNION »

▪ Article 1. Organisation

L'ASK *Karting Club de Bourbon* organise les **17 et 18 DECEMBRE 2016**, une épreuve dénommée « **Grand Prix Karting de la Ville de Saint-Denis Ile de la Réunion** », sur un circuit homologué du circuit de la **JAMAÏQUE à Saint- Denis de la Réunion**.

Longueur du circuit : **982 mètres**, Classé par la FFSA en catégorie **1,1** en date du **19 Mars 2013** numéro **9719130788 E11A0982** homologué par l'Etat le **11 Février 2013**.

Cette épreuve sera organisée sur deux journées.

Cette épreuve sera organisée conformément au règlement sportif et technique de la F.F.S.A et au présent règlement particulier.

▪ Article 2. Pilotes admis

La compétition est ouverte aux licencié(e)s F.F.S.A, titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère.

Le droit d'engagement est fixé à **cent euros (100€)** à régler impérativement au plus tard **le mercredi 14 décembre 2016** auprès de l'organisateur, le Karting Club de Bourbon, avec les personnes suivantes :

- ✓ Yashine GHANTY, président du KCB, joignable au 0692 214647
- ✓ Chefs de piste (LARAVINE Bruno et MARINIA Frédéric)

Les pilotes inscrits pourront roulés que dans une seule des catégories prévues à l'épreuve.

18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – SIREN 481 746 592 – NAF : 8551Z

Accès à la pré grille

En pré grille, il ne sera autorisé la présence que d'un seul mécanicien par pilote. L'accès sera réglementé par l'usage de badge ou autre moyen de reconnaissance fourni par l'organisateur.

Durant les journées du samedi 17 et dimanche 18 décembre 2016, aucun pilote ne pourra accéder à la piste sans avoir procédé à son inscription à l'épreuve et s'être acquitté de l'engagement correspondant.

▪ **Article 3. Catégories**

Catégories admises :

- a. Catégories fédérales : MINIME, CADET, KZ 2 et KZ 2 MASTER.
- b. Catégories coupes de marque : X30 JUNIOR et ROTAX MAX

Les catégories pourront être regroupées conformément à l'article 6.5 bis du Règlement Sportif National.

Il est prévu **trois (3)** pilotes au minimum et **vingt sept (27)** pilotes au maximum par catégorie.

De même, l'épreuve sera limitée à 60 pilotes.

▪ **Article 4. Matériels et équipements**

1. Matériels admis

Définition du règlement technique de la catégorie correspondante : tous les points du règlement technique F.F.S.A 2016 devront être scrupuleusement respectés.

- Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et d'un moteur en catégorie MINIME et CADET.
- Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs en catégorie KZ 2 et KZ 2 MASTER.
- Pour les catégories Coupes de Marque X30 Junior et Rotax Max, le règlement 2016 de la Coupe de Marque sera appliqué.

2. Pneumatiques

Les pneus utilisés seront ceux définis par le règlement validé par la F.F.S.A 2016 du Championnat de la Réunion.

18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – STREN 481 746 592 – NAF : 8551Z

A. Pneus SLICK

Les pneus slick seront fournis par l'organisateur au tarif de 275.00 € pour 3 AV et 3 AR.
A l'exception de la catégorie minime cadet et Rotax Max.
Le paiement des pneus se fera lors de l'engagement.

- **VEGA SL4 catégories KZ 2 et KZ 2 MASTER.**
- **KOMET K1H catégorie X30 Junior**
- **MOJO F2 catégorie Rotax Max**
- **BRIDGESTONE YDS catégorie MINIME et CADET.**

Pour toutes les catégories, les pilotes disposeront de 3 pneus AV. et 3 pneus AR. en gestion libre.

B. Pneus PLUIE

Pour toutes les catégories les pilotes pourront disposer de 3 pneus AV et 3 pneus AR pluie homologués CIK (FIA), de marque conforme à chaque catégorie (la marque et le type sont moulés sur le flanc du pneu, (le panachage sur le châssis de type et de marque est formellement interdit) qui seront aussi en gestion libre, (lesdits pneus pluie ne seront pas fournis par l'organisateur).

- **KZ2 et KZ2 Master VEGA W5**
- **X30 Junior KOMET K1W**
- **Rotax Max MOJO W2**

Les pneus seront impérativement scannés à chaque fin de manche et contrôlés à chaque entrée pré-grille.

▪ Article 5. Déroulement de l'épreuve

Principe de déroulement :

MINIME, CADET, Rotax Max, X30 Junior, KZ 2 et KZ 2 MASTER

L'épreuve se déroulera de la façon suivante :

- Essais libres de 10 minutes pour toutes les catégories (le 17/12/2016)
- Essais chronométrés de 7 minutes pour toutes les catégories. Deux groupes seront mis en place par tirage au sort lorsque la catégorie dépassera quinze engagés (le 17/12/2016)
- La grille de départ des manches qualificatives 1, 2 et 3 sera déterminée par le résultat des essais chronométrés.

18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – SIREN 481 746 592 – NAF : 8551Z

- 3 manches qualificatives de 10 tours par temps sec et de 8 tours par temps de pluie (2 le samedi 17/12/2016 et 1 le dimanche 18/12/2016)
- 3 finales de 15 tours par temps sec et de 12 tours par temps pluie – Les positions au départ pour la final 1 seront déterminées par l'addition des points marqués aux 3 manches qualificatives.

Les éventuelles d'ex-æquo, seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

L'ordre de départ de la finale 2 sera l'ordre d'arrivée de la finale 1.

L'ordre de départ de la finale 3 sera l'ordre d'arrivée de la finale 2.

- Remise des prix le dimanche 17 décembre 2016 à partir de 17h30.

Briefing des pilotes et tuteurs

Le briefing est fait par le directeur de course à l'issue des essais libres. Il est rappelé que ce briefing est prévu le samedi 17 décembre à partir de 11h00 (voir programme détaillé).

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire. Une feuille d'émargement permettra de contrôler la présence des pilotes et tuteurs, ils y apposeront leur signature. Aussi, tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le collège des commissaires sportifs.

▪ **Article 6. Carburant**

Pour toutes les catégories se référer au règlement technique 2016 FFSA en vigueur.

▪ **Article 7. Sécurité et environnement**

Par mesure de sécurité, tous les camions-ateliers (camion contenant un compresseur) se trouvant dans le paddock devront être dirigés dans le sens de la sortie afin de faciliter toute éventuelle évacuation.

Aucun autre véhicule ne sera autorisé dans le paddock.

Chaque stand devra être muni d'un extincteur d'une capacité de 6 kg minimum et répondant aux normes hydrocarbures (un extincteur pour 2 karts). Il est obligatoire pour chaque concurrent de prévoir une bâche de protection sous chaque kart (voir RSN 2016).

Le stockage de carburant doit se faire obligatoirement dans un récipient métallique.

Tout déplacement de karting sur chariot se fera moteur à l'arrêt.

Aucun démarrage moteur n'est autorisé pendant les pauses déjeuner (cf programme).

18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – SIREN 481 746 592 – NAF : 8551Z

Il est interdit de fumer dans le paddock et sur la pré-grille.

▪ **Article 8. Classement**

Le résultat du meeting pour toutes les catégories sera établi en fonction de l'addition des résultats des 3 finales. En cas d'ex-æquo, les résultats de la finale 3 prévaudront.

- **ATTRIBUTION DES POINTS A TOUS LES FINALISTES**

Le classement de chacune des finales donnera lieu à l'attribution des points suivants :

100 points au 1 ^{er}	47 points au 14 ^{ème}
85 points au 2 ^{ème}	45 points au 15 ^{ème}
75 points au 3 ^{ème}	43 points au 16 ^{ème}
70 points au 4 ^{ème}	41 points au 17 ^{ème}
65 points au 5 ^{ème}	39 points au 18 ^{ème}
63 points au 6 ^{ème}	37 points au 19 ^{ème}
61 points au 7 ^{ème}	35 points au 20 ^{ème}
59 points au 8 ^{ème}	33 points au 21 ^{ème}
57 points au 9 ^{ème}	31 points au 22 ^{ème}
55 points au 10 ^{ème}	29 points au 23 ^{ème}
53 points au 11 ^{ème}	27 points au 24 ^{ème}
51 points au 12 ^{ème}	26 points au 25 ^{ème}
49 points au 13 ^{ème}	25 points au 26 ^{ème}

18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – SIREN 481 746 592 – NAF : 8551Z

▪ **Article 9. OFFICIELS**

Directeur de course	CLAIN Patrick PARIS Pascal MAILLOT Philippe	Licence N° 79611 Licence N° 17498 Licence N° 43497
Commissaires Sportifs	ALBANY Christian AGATHE Patrick ISSAC Farid	Licence N° 25187 Licence N° 19014 Licence N° 56159
Commissaires Techniques	HOAREAU Alain DHALLED Djounaid CIMBARO Philippe	Licence N° 13451 Licence N° 156199 Licence N°
Chargé relation avec concurrents	TRICARD Béatrice	Licence N° 25363
Responsable Commissaire de Piste	TRICARD Béatrice	Licence N° 25363
Responsable Chronométrage	CONVERT David	Licence N° 173667
Secrétaire du Meeting	GALLE Gaëlle	Licence N°
Médecin	TIXIER François	Licence N° 219424

▪ **Article 10. Prix**

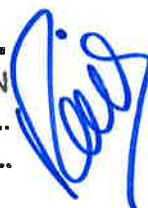
La totalité des pilotes engagés lors de la manifestation sera récompensée lors de la remise des prix prévue à l'issue de la proclamation des résultats finaux en tenue, à partir de 17h30.

▪ **Article 11. Communication des résultats**

Rapport de clôture

Les résultats de chaque manche feront l'objet d'une rédaction complète, dans le rapport de clôture de course par la direction de course et le Président du collège.

F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° h 900
DATE 30/11/2016



18 rue Alexis de Villeneuve – Résidence de la Cathédrale Appt 11 C – 97400 Saint-Denis

Téléphone: 0692.214647 - Fax: 0262.976801 - Mail: ghantyashine@gmail.com

Association déclarée sous le N° 9743000235 – S/Préfecture St-Benoit

FFSA : 1958 - DDJS : 9748508 - APS : 97406 et 0026 – SIREN 481 746 592 – NAF : 8551Z
